



ULB

DOSSIER INFORMATIF

MASTER EN SCIENCES DU TRAVAIL,
EN ALTERNANCE



Année académique 2017-2018

ULB Faculté de
Philosophie et
Sciences sociales

Table des matières

1. L'enseignement supérieur en alternance, une histoire récente.....	3
2. Les sciences du travail, des études pluridisciplinaires	3
3. La méthodologie de l'alternance	3
4. Le projet Master en Alternance Universitaire (MaAU)	4
4.1. Public cible.....	4
4.2. Les finalités du projet.....	4
5. L'alternance : fonctionnement et opérationnalisation	5
5.1. Modalités d'immersion professionnelle	5
5.2. La convention d'immersion professionnelle	6
5.3. Le contrat de travail.....	6
5.4. Organisation pratique	7
6. Les champs d'activité du stagiaire en alternance	7
6.1. Des profils variés.....	7
6.2. Un programme de formation à la carte.....	7
6.3. Exemples concrets d'immersion professionnelle en sciences du travail.....	8
7. L'alternance : un rapport gagnant	11

Contact

N'hésitez pas à nous contacter pour plus d'informations.

Université libre de Bruxelles
GODFRIN Cédric
Coordonnateur pédagogique projet MaAU
Mail : cedric.godfrin@ulb.ac.be
Tél. : 02 650 67 81 ou 02 650 92 38

Avec le soutien financier de :



1. L'enseignement supérieur en alternance, une histoire récente

En 2011, un décret relatif aux études relevant de l'enseignement supérieur en alternance est promulgué sous l'impulsion de Jean-Claude Marcourt, Ministre en charge de l'économie au sein du Gouvernement wallon et de l'enseignement supérieur au sein du Gouvernement de la Fédération Wallonie-Bruxelles. Cette alliance entre la méthodologie de l'alternance et l'enseignement supérieur répond à une demande de plusieurs secteurs de l'industrie à la recherche de nouveaux talents, et se concrétise par la création de masters orientés « techniques » dans certaines Hautes écoles.

En 2016, grâce à un financement du Fonds social européen, l'Université libre de Bruxelles, l'Université de Liège ainsi que l'Université de Mons mettent chacune en œuvre un master en alternance, et un nouveau décret organisant l'enseignement supérieur en alternance est publié subséquemment.

2. Les sciences du travail, des études pluridisciplinaires

Les sciences du travail visent à former des **spécialistes en organisation et gestion du travail**, et présentent en conséquence une formation adaptée aux réalités sociales et en adéquation avec les exigences professionnelles, tant du secteur privé que public. La plus-value de ce cursus repose sur son **aspect pluridisciplinaire**, la problématique du travail étant abordée dans les domaines juridique, sociologique, psychologique, économique et social.

Le master en sciences du travail, en alternance, **ne prépare pas à un métier spécifique** mais tend à **développer le degré de professionnalisation** des étudiant.e.s. Autrement dit, ces études visent à doter l'étudiant.e de toutes les compétences et aptitudes nécessaires à l'exercice d'une activité professionnelle via :

- L'acquisition de savoirs et savoir-faire professionnels
- La compréhension de l'environnement de travail
- Le développement de capacités propres à assurer une autonomie et une véritable marge d'action dans un milieu professionnel

3. La méthodologie de l'alternance

L'enseignement universitaire en alternance repose sur l'acquisition de compétences pour partie au sein de l'université, et pour partie au sein de la structure privée ou publique dans laquelle se déroule l'immersion professionnelle. Ainsi l'étudiant.e suit à l'université **des cours théoriques et pratiques** à l'instar de n'importe quel autre cursus académique, et parallèlement **une formation en milieu professionnel visant l'acquisition de compétences transversales ou spécifiques**.

Pour s'inscrire au master en alternance, l'étudiant.e doit trouver un lieu de stage lui permettant d'effectuer **son immersion professionnelle** pendant l'année académique.

4. Le projet Master en Alternance Universitaire (MaAU)

En 2016, un **Master 120 crédits en Sciences du travail, en alternance** (MaSTA), est initié sur le **Campus de Charleroi-Ville Haute** dans le cadre du **projet Master en Alternance Universitaire** financé par le **Fonds social européen**. Ce projet s'inscrit dans le programme FSE unique pour la Belgique francophone, Wallonie-Bruxelles2020.eu, ayant pour objectif de contribuer à la création d'emploi et renforcer la cohésion sociale, avec une attention particulière sur l'intégration des jeunes dans le marché du travail. Plus spécifiquement, le projet MaAU rejoint l'axe 2 (« Connaissances et Compétences ») du programme, avec comme action principale d'offrir aux demandeurs d'emploi et aux travailleurs occupés des formations à **haute valeur ajoutée**.

Parallèlement, ce projet s'aligne pleinement sur la politique du **Plan Marshall 4..0**, dont notamment l'Axe 1 prônant la formation en alternance comme une filière d'excellence, la facilitation de l'accès à l'enseignement supérieur ainsi qu'à la formation tout au long de la vie.

4.1. Public cible

Le master en Sciences du travail, en alternance, s'adresse en priorité à des **adultes en reprise d'études**, sans exclure pour autant les **étudiant.e.s en continuité** de parcours académique. Plus spécifiquement, ce master cible les personnes à la recherche d'un emploi ou d'une réorientation professionnelle.

Il existe une **passerelle universelle** pour les sciences du travail permettant à tout titulaire d'un **diplôme de bachelier** de la Communauté française de Belgique de s'inscrire. Le master est également accessible via une **procédure de valorisation des acquis de l'expérience (VAE)** permettant à toute personne présentant un minimum de 5 années d'expérience professionnelle de déposer un dossier d'admission qui sera analysé par le jury académique du master.

4.2. Les finalités du projet

Au-delà de simples études, le master en alternance consacre un **projet social** visant à **doper l'employabilité des étudiant.e.s** par l'obtention d'un **diplôme universitaire de 2^{ème} cycle** et de l'acquisition d'une **expérience professionnelle probante**.

En parallèle, on retrouve dans les enseignements la volonté de répondre aux **attentes pédagogiques d'un master**, à savoir celles du **niveau 7 du Cadre européen des Certifications** pouvant se résumer comme suit :

- Développement et production de savoirs hautement spécialisés
- Conscience critique des savoirs
- Gérer et transformer des contextes professionnels
- Prendre des responsabilités pour contribuer aux savoirs et aux pratiques professionnelles
- Développer des compétences générales dans un contexte professionnel

Une des particularités du master en alternance repose sur **la réalisation d'un mémoire axé sur un processus d'apprentissage expérientiel**, soit un mémoire de recherche construit à partir de la réalité de terrain rencontrée par les étudiant.e.s lors de leur immersion professionnelle.

5. L’alternance : fonctionnement et opérationnalisation

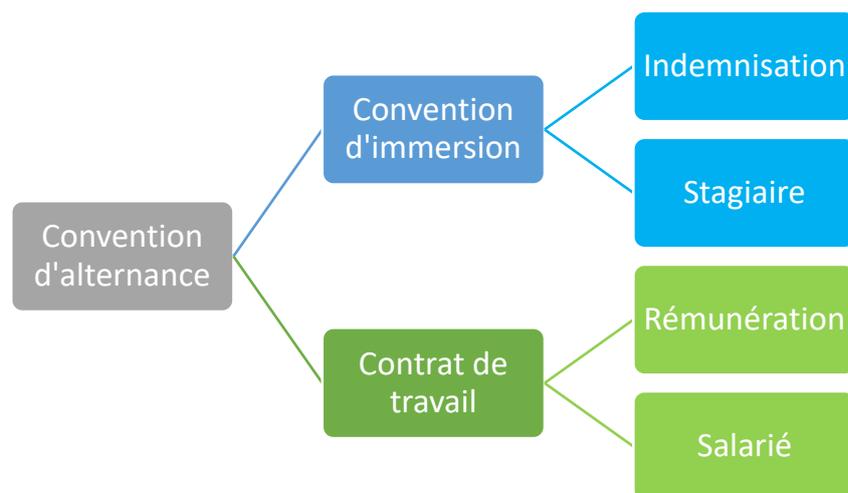
Le décret du 30/06/2016 organisant l’enseignement supérieur en alternance prévoit que les étudiant.e.s du master effectueront une immersion dans un milieu professionnel de **minimum 80 jours**, et de **maximum 120 jours par année académique**. Soit une période de **4 à 6 mois** par année académique.

Le **régime horaire** d’immersion professionnelle sera **fixé de commun accord** entre le stagiaire et la structure d’accueil (équivalent temps plein, mi-temps, ¾ temps...).

5.1. Modalités d’immersion professionnelle

L’immersion professionnelle doit faire l’objet d’une **convention d’alternance tripartite** entre la structure d’accueil, l’étudiant.e et l’université. Cette convention permet de définir **le cadre de l’immersion**, les activités à réaliser par l’étudiant.e ou encore le projet sur lequel il/elle travaillera.

La convention d’alternance permet à la structure d’accueil d’accueillir l’étudiant.e sous couvert d’une **convention d’immersion professionnelle** ou d’un **contrat de travail**.



Pour assurer la liaison entre les partenaires de la convention d’alternance, la structure d’accueil **attribue un tuteur à l’étudiant.e pour l’accompagner tout au long de son immersion professionnelle**. Ce tuteur participe à **l’évaluation formative** du stagiaire pendant son séjour, et contribue à la cotation finale de l’étudiant.e pour l’unité d’enseignement « stage » reprise dans le programme des cours.



5.2. La convention d'immersion professionnelle

La convention d'immersion professionnelle (CIP) repose sur la **loi-programme du 2 août 2002**. Ancienne matière fédérale avant la 6^e réforme de l'État, elle a depuis été régionalisée. Cependant, la CIP utilisée par les institutions d'enseignement supérieur dans le cadre de l'alternance **dépend de la Communauté française de Belgique**, et présente donc des caractéristiques différentes de celles proposées par les Services publics régionaux de l'emploi.

- Durée d'immersion variable**, avec un minimum de **80 jours** et un maximum **120 jours** par année académique.
- Régime horaire** : équivalent temps plein (ETP) ou temps partiel (à définir).
- Indemnisation du stagiaire** le temps de son immersion au sein de la structure. **Pour un ETP**, ce montant est actuellement de **1.501,82 € par mois**.
- L'indemnité est **soumise au précompte professionnel**, mais **pas aux cotisations sociales patronales ni personnelles** étant donné que l'étudiant.e est enregistré.e sous **statut « stagiaire » auprès de l'ONSS** via une déclaration de type **dimona without dmfa – DWD**.
- La structure d'accueil **déclare l'étudiant.e à son organisme assureur** en matière d'accidents du travail ou de maladies professionnelles afin de **l'inclure dans la police d'assurance**.

5.3. Le contrat de travail

La **convention d'alternance tripartite** prévoit que l'immersion professionnelle de l'étudiant.e puisse s'effectuer sur base d'un **contrat de travail** (temps plein ou temps partiel). La durée du contrat de travail sera **au minimum de 80 jours** afin de respecter les prescriptions légales du décret alternance. Il est cependant **tout à fait permis de conclure un contrat dépassant les 120 jours de travail**, les jours excédant le seuil maximal autorisé par le décret alternance n'étant pas assimilés à de l'immersion professionnelle dans un cadre académique. Les dates de début et de fin d'immersion sont **mentionnées dans la convention tripartite afin de définir clairement la période d'immersion sous contrat de travail** sujette à l'évaluation académique.

- Durée de travail établie de manière concertée** entre l'étudiant.e et la structure d'accueil ; la durée du contrat **peut s'aligner sur la durée légale prescrite** par le décret alternance ou bien **couvrir une plus longue période**.
- Régime horaire** : équivalent temps plein (ETP) ou temps partiel (à définir).
- Rémunération fixée légalement selon les conventions sectorielles** en application et le niveau de qualification de l'étudiant.e.
- La rémunération est soumise au **précompte professionnel et aux cotisations sociales patronales et personnelles**.
- L'étudiant.e évolue sous le **statut de salarié**.
- Les **dispositions de la loi du 3 juillet 1978** relative aux contrats de travail sont en application.
- Si l'étudiant.e est sous statut de **demandeur d'emploi**, possibilité de bénéficier **d'aides à l'emploi**.

5.4. Organisation pratique

Les cours théoriques et pratiques du master sont **donnés en soirée** (à partir de 18h en semaine) et quelques fois le samedi matin. Autrement dit, l'étudiant.e présente une **disponibilité totale pour effectuer son immersion professionnelle en journée**, sans contraintes horaires académiques.

Il n'y **pas de calendrier imposé pour organiser l'immersion professionnelle** des étudiant.e.s. au sein de la structure d'accueil. Seul impératif, que l'étudiant.e termine son immersion professionnelle **au plus tard au mois d'août** pour que l'Université puisse valider le programme de l'année académique et autoriser l'étudiant.e à poursuivre son cursus.

Les structures s'engagent à **accueillir l'étudiant.e pour une année académique**, avec la possibilité de renouveler l'expérience l'année suivante naturellement.

6. Les champs d'activité du stagiaire en alternance

6.1. Des profils variés

Parmi le public du master en alternance se retrouvent des **profils variés**, tant au niveau des **qualifications** que des **trajectoires professionnelles**.

Exemples :

- Jeune diplômé d'un bachelier en comptabilité sans expérience professionnelle
- Demandeur d'emploi titulaire d'un graduat en droit et d'une première expérience de travail salarié dans le secteur bancaire
- Chef d'entreprise sans diplôme de l'enseignement supérieur mais riche d'une dizaine d'années d'expérience professionnelle en tant qu'indépendant
- ...

Dans le cadre des adultes en reprise d'études, les étudiant.e.s présentent déjà un **degré avancé de professionnalisation** lié à leur trajectoire professionnelle ainsi qu'**un portefeuille de compétences** à mettre au service de la structure d'accueil. Ces prédispositions facilitent clairement **l'intégration et la productivité du stagiaire** au cours de son immersion.

6.2. Un programme de formation à la carte

Selon **les attentes et les besoins de la structure d'accueil**, mais également le profil, la formation **initiale** ainsi que l'éventuel parcours professionnel de l'étudiant.e, **un programme de formation sur mesure sera défini et libellé** dans la convention d'alternance tripartite.

Les étudiant.e.s du master en alternance peuvent incorporer de nombreuses structures, tant privées que publiques, de tailles diverses, et s'inscrire dans de **multiples situations professionnelles** en regard de **la thématique des sciences du travail portant sur l'administration et l'organisation du travail**, *lato sensu*.

Différentes possibilités sont envisageables pour établir un le programme de formation à effectuer dans le cadre de l'immersion professionnelle :

- ❑ **Assigner l'étudiant.e à des tâches précises**, au sein d'un ou plusieurs services, participant ainsi aux activités régulières à l'instar des autres travailleurs. Le contenu des tâches est bien évident **susceptible d'évoluer en fonction des capacités démontrées** par l'étudiant.e ainsi que des **opportunités pouvant se présenter**.

Exemples :

- Préparation et suivi des entretiens de sélection
- Préparation et signature des contrats de travail
- Relations avec le secrétariat social
- ...

- ❑ **Affecter l'étudiant.e sur un projet spécifique** qui aura été défini au préalable. Il s'agit ici d'un travail sortant du cadre des activités quotidiennes, avec des **objectifs** à atteindre au terme de l'immersion professionnelle.

Exemples :

- Étude de faisabilité et d'opportunité sur l'implantation du télétravail au sein de la structure
- Mise à jour des descriptions de fonctions du personnel de la structure
- ...

6.3. Exemples concrets d'immersion professionnelle en sciences du travail

Des **mini-portraits**, non exhaustifs, ont été dressés afin **d'exemplifier l'activité qu'un.e étudiant.e peut générer** au sein d'une structure d'accueil.

Assistante RH	Collaboratrice RH	Gestionnaire de projet
 <p>Paiement des salaires des ouvriers français</p> <p>Gestion des arrêts maladie et des accidents de travail</p> <p>Rédaction d'une convention de travail</p> <p>...</p>	 <p>Aide à la gestion sociale de l'asbl</p> <p>Gestion documentaire et support logistique</p> <p>Comptabilité et préparation des audits financiers</p> <p>...</p>	 <p>Développement du projet knowledge management</p> <p>Création d'une communauté de pratiques</p> <p>Préparation de workshops</p> <p>...</p>

Assistante RH



Entretiens d'évaluation
 Rédaction de descriptions de fonctions
 Mise en place d'une procédure pour récupérer les heures supplémentaires
 ...

Chargée de mission



Gestion du projet de cartographie des formations en alternance
 Participation à des groupes de travail
 Représentation lors d'événements
 ...

Consultant RH



Entretiens de sélection des candidats
 Gestion des demandes employeurs et analyse des besoins
 Rédaction d'offres d'emploi et de job descriptions
 ...

Assistant administratif



Préparation de réunions de travail
 Rédaction de notes de synthèse
 Encodage des prestations des stagiaires
 ...

Collaboratrice RH



Mise en place d'une procédure de recrutement
 Entretiens de sélection des candidats fr et nl
 Gestion administrative de la résiliation des contrats
 ...

Assistante RH



Mise à jour de la législation sociale de l'entreprise
 Réalisation d'une analyse de risque par poste de travail
 Calculs et encodage des salaires ouvriers
 ...

Assistante RH



Support administratif à la direction de la sprl
 Gestion de dossiers liés à la législation sociale
 Calcul et encodage des salaires

...

Collaboratrice RH



Réalisation d'audits au sein des agences Q-Jobs
 Encodage des salaires
 Support administratif pour la gestion sociale

...

Gestionnaire de projet



Réalisation d'un dictionnaire de compétences
 Participation à des jurys de sélection interne
 Rédaction d'une procédure d'accueil des nouveaux engagés

...

Gestionnaire de projet



Organisation logistique et opérationnelle d'événements
 Coordination et gestion de projets
 Conceptualisation et développement

...

Assistante RH



Révision du règlement de travail
 Mise en place d'une permanence RH pour les collaborateurs
 Participation à l'élaboration de mesures stratégiques en matière de GRH

...

Gestionnaire de projet



Collaboration à l'élaboration de divers projets de GRH
 Participation à des groupes de travail
 Rédaction de documents

...

7. L'alternance : un rapport gagnant

La **réussite** de la première année de l'expérience alternance en sciences du travail se traduit facilement en quelques chiffres.

Tous les stages en immersion professionnelle de l'année académique 2016-2017 ont été **validés par les tuteurs**.

Par rapport au lieu de stage de 1^{ère} année de master, **70% des étudiant.e.s** retourneront dans la même structure en 2^e année.

Sur les 10 étudiant.e.s, 4 ont directement été **engagé.e.s sous contrat de travail** après la fin de leur immersion professionnelle de première année, évoluant ainsi comme salariés **en dehors du cadre académique de l'immersion professionnelle**.